

Image not found or type unknown



Huissier pour fin de crédit

Par **estyvalor**, le **15/11/2008** à **11:16**

Bonjour,rnrnNous avons contracté un credit à la banque crédit lyonnais d'un montant de 6000 euros. Pendant quelques mois nous n'avons pas honoré les mensualités de 200 €. A ce jour nous devons 2000 euros et 3700 € restant. L'huissier nous a demandé de régler les 2000€. Nous l'avons fait. Seulement la banque nous demande maintenant de régler aussi les 3700 € via l'huissier alors que le prêt fini en 2011. Est ce que la banque e le droit de nous réclamer les 3700 € restant alors que nous pouvons régler par mensualité, comme convenu dans le prêt, de 200 €.

rnMerci par avance

Par **ellaEdanla**, le **17/11/2008** à **12:03**

Bonjour,rnrnmalheureusement si vous ne respectez pas les échéances d'un prêt, l'intégralité des sommes dues devient exigible suite à une mise en demeure par lettre recommandée.

rnBon courage,rnrnCordialement.